



# PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

Centre de services scolaire des Hauts-Cantons

Québec

Ça vaut le coup d'agir ensemble !!!



DATE D'APPROBATION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT : \_\_\_\_\_

NOM DE L'ÉCOLE : St-Romain	ÉCOLE : <input checked="" type="checkbox"/> PRIMAIRE <input type="checkbox"/> SECONDAIRE	DATE : 15-12-2023		NOMBRE D'ÉLÈVES :		NOM DE LA DIRECTION :		
				39		Mme Sonia Desruisseaux		
				FILLES :	GARÇONS :	PERSONNE CHARGÉE DE COORDONNER L'ÉQUIPE DE TRAVAIL :		
				20	19	Mme Sonia Desruisseaux		

**OBJECTIF :**

*Ce plan s'inscrit dans la poursuite des objectifs du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) à l'orientation 3 : Assurer un milieu de vie sain, stimulant et sécuritaire pour les élèves.*

NOM DES PERSONNES FAISANT PARTIE DE L'ÉQUIPE DE TRAVAIL : Mme Sonia Desruisseaux, directrice et Mme Geneviève Maheux, enseignant 4,5,6<sup>e</sup> année

**NOTRE SITUATION**

**NOS FORCES :**

- 80 %satisfait des activités qui sont proposées à ton école en dehors du temps de classe
- 70% des élèves se sentent bien dans leurs locaux de l'école
- 80% des élèves se sentent bien à l'école, leur enseignante est là et ont des amis
- Au cours des 4 dernières semaines, les élèves ayant subi de la violence en ont parlé à un adulte dans 68% des cas
- Au cours des 4 dernières semaines, 80% des élèves n'ont pas subi de la violence physique
- Au cours des 4 dernières semaines, 90% des élèves n'ont pas subi de violence verbale
- Au cours des 4 dernières semaines, 100% des élèves n'ont pas subi de violence sexuelle.
- Au cours des 4 dernières semaines, 80% des élèves n'ont pas eu de violence par l'intermédiaire des technologies.
- Les élèves se sentent bien ou magnifiquement bien à l'école.
- Concernant les témoins de situations de violence, la totalité de ceux-ci vont apporter une aide à l'élève victime.

**NOS PRIORITÉS D'ACTION :**

- Maintenir le programme de dénonciation des situations de violence (manquements majeurs)
- Maintenir le programme de soutien et le renforcement positif du code de vie (billet « pouce ») pour favoriser les bons comportements
- Sensibiliser les élèves aux différents types d'intimidation, dont la violence électronique (animation du policier solaire, capsules vidéo etc.) et d'encourager la dénonciation de situations problème.
- Sensibiliser les élèves à intervenir ou être à l'écoute des autres en cas de situations problématiques qui peuvent être témoin.
- Outiller les élèves lorsqu'ils sont témoin d'une situation négative.
- Favoriser la communication entre les adultes de l'école.
- Favoriser la collaboration entre les parents et l'école, lors d'informations importantes à transmettre.
- Poursuivre la mise en place d'animations, de jeux dirigés et d'activités quant à la gestion des émotions et à l'affirmation de soi.
- Développer l'empathie et le soutien entre les pairs.

- Proposer des activités de sensibilisation auprès des élèves et des parents
- Questionner les élèves sur les différentes interprétations des thèmes à caractères sexuels
- Informer les élèves de leur droits et devoirs comme élèves
- Informer les parents des droits et devoirs comme parents
- Augmenter les ateliers en classe avec les différents spécialistes (Tes, psychoéducatrice)

VOICI LES MOYENS QUE NOUS PRENONS POUR TRAVAILLER EN ÉQUIPE AVEC LES PARENTS :

- Transmettre le code de vie aux parents et bien expliquer les raisons des interventions
- Transmission du plan de lutte (document synthèse) en résumant le contenu du plan de lutte
- Continuer la communication aux parents avec le cahier à chaque soir
- Transmettre l'aide-mémoire pour différencier les cas d'intimidation et des cas de conflits
- Interventions personnalisées auprès des parents
- Informer les parents de se référer sur le site internet de l'école, afin de consulter les documents au besoin (code de vie ou plan de lutte)

*De plus, nous avons un protocole d'intervention sur l'intimidation et la violence, merci d'en prendre connaissance.*

*Vous y retrouverez :*

- Quoi faire pour signaler un acte d'intimidation ou de violence ou pour formuler une plainte.
  - Les actions qui pourront être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté par un élève, un enseignant, un autre membre du personnel de l'école ou par quelque autre personne.
  - De quelle manière nous assurons la confidentialité des signalements ou plaintes.
  - Le soutien que nous pouvons offrir à la victime, l'auteur ou témoin d'un acte.
  - Les sanctions qui pourraient s'appliquer.
  - Le suivi qui sera donné aux signalements.
  - Les rôles de chacun pour lutter contre l'intimidation et la violence.
-